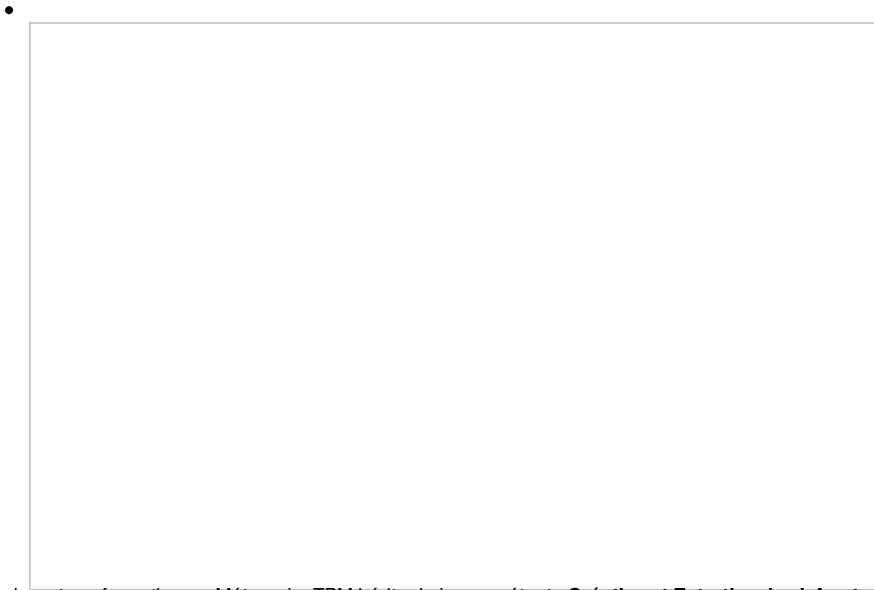




Environnement et cadre de vie

Bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables

Avec la création de la métropole, TPM exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, la compétence de création et d'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.



Depuis sa transformation en Métropole, TPM hérite de la compétence **Création et Entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou des véhicules hybrides rechargeables**. Le **Plan de Déplacements Urbains (PDU)** approuvé, le 16 décembre 2016, au travers de l'action « Déployer des stations de recharges pour véhicules électriques » préconise l'augmentation du nombre de bornes de recharges électriques à l'horizon 2025 afin d'encourager les nouvelles formes de mobilité.

Le réseau actuel

À ce jour, le parc de bornes publiques est actuellement de **12 sur les voiries** (12 bornes de type accélérées de 24 kW, pour 24 points de charge) du territoire TPM (sur 8 communes), auxquelles s'ajoutent **16 bornes dans les 19 parkings** en ouvrage métropolitain de La-Seyne-sur-Mer, Hyères, Six-Fours-Les-Plages et Toulon ainsi que des bornes installées par des sociétés principalement commerciales (commerces, hôtels...) dans le cadre de leur politique d'attractivité.

La Métropole souhaite développer un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques en maillant les bornes existantes entre elles et en augmentant leur nombre.

Un déploiement confié au SYMIELEC VAR

Pour permettre le déploiement de bornes de recharge électrique sur l'ensemble des communes membres de la Métropole, cette compétence est aujourd'hui intégralement transférée au SYMIELEC VAR, acteur majeur du département en matière de mobilité électrique avec son réseau MOUV ELEC VAR. **Celui-ci est désormais chargé de la mise en place et de l'entretien de 164 bornes sur le territoire de la Métropole qui seront déployées en deux phases : 2019/2020 - 2020/2021**

Quels types de bornes sont installées ?

Les 164 bornes installées seront complètement intégrées au réseau MOUV ELEC VAR. Elles seront payantes et présenteront une tarification en fonction des kWh et non pas du temps passé afin de ne pas pénaliser les utilisateurs de véhicule électrique à faible capacité de recharge.

Plusieurs catégories de recharge ont été identifiées en fonction des usages et des besoins :

- Des bornes lentes pour les parkings en ouvrage et les parking relais;
- Des bornes accélérées pour l'itinérance de loisir, l'itinérance professionnelle;
- Des bornes rapides pour l'itinérance de loisir u professionnelle pour les taxis.

Le SYMIELECVAR

La Métropole TPM est devenue adhérente au Syndicat Mixte d'Energie des Communes du Var (SYMIELEC VAR) le 1^{er} janvier 2018 pour les 9 communes précédemment adhérentes au syndicat : Saint-Mandrier, Ollioules, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Le Revest-les-Eaux, La Valette-du-Var, Le Pradet, Carqueiranne et La Crau.

Le syndicat exerce une compétence dite de base d'Organisation du Service Public d'Electricité. Il exerce également des compétences dites optionnelles liées au domaine de l'énergie et en particulier la compétence n°7 « **Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)** » au travers de son réseau « **MOUV ELEC VAR** ».

Au-delà des 9 communes de TPM (qui avaient adhéré avant le transfert de la compétence Energie à la Métropole), les missions du syndicat s'exercent sur 132 communes dans le Var pour lesquelles il a d'ores et déjà installé plus de 110 bornes interconnectées (situation en 2018).

Le Syndicat dispose ainsi de moyens et de compétences avérés dans le domaine d'activité des bornes IRVE comprenant **les études et travaux, mais aussi la maintenance, la supervision et le paiement des recharges.**

Afin de répondre aux objectifs du PDU, la Métropole confie aujourd'hui le déploiement complet du réseau métropolitain de bornes de recharges électrique (IRVE) au syndicat, à travers le transfert intégral de la compétence au SYMIELEC VAR (Délibération n°37 du Conseil métropolitain du 18 décembre).

En effet et contrairement au domaine lié à l'organisation de la distribution publique d'électricité, la compétence optionnelle n°7 « Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) » ne peut être transférée partiellement sur une partie de territoire métropolitain.

Par ce transfert, la Métropole TPM confie au syndicat (sans qu'il ne soit besoin que les communes de La Garde, Toulon et Hyères adhèrent à la compétence de base) le **déploiement d'un réseau de bornes de recharge dont les emplacements seront déterminés en concertation avec les communes.**

Le syndicat devenant maître d'ouvrage, se charge de faire installer les bornes, de les accueillir dans le réseau MOUV ELEC VAR, d'en assurer la maintenance, la supervision ainsi que la récolte des recettes versées par les usagers.

Avec l'élaboration du Grenelle Environnement en 2007, la France a fait du développement des véhicules à faibles émissions une de ses priorités pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants locaux. Toutefois, bien qu'en progression constante, le marché des véhicules électriques en est encore à ses prémices. On comptait en 2017, 1 000 véhicules électriques parmi les 580 000 véhicules immatriculés dans le Var, en progression de +50% entre 2016 et 2017.

En savoir plus

[Le Plan de Déplacement Urbain donne du sens à nos déplacements](#) [1]

[Syndicat mixte de l'Energie des communes du Var](#) [2]

[SymielecVar : présentation du réseau de bornes de recharge « Mouv'Elec Var »](#) [3]

Actualités

Actualités

[Picasso à l'honneur!](#) [4]

Autour de l'exposition exceptionnelle "Picasso et le paysage méditerranéen", qui vient d'ouvrir au MAT

[Collecte solidaire de jouets dans les déchèteries TPM](#) [5]

« Laisse Parler Ton Cœur », la collecte annuelle de jouets d'occasion est de retour dans le Var, du 16 au 24 novembre 2019

[Des navettes gratuites affrétées pour tous vos spectacles](#) [6]

Grâce à un partenariat avec le réseau Mistral, des navettes sont dorénavant proposées gratuitement depuis la place de la L

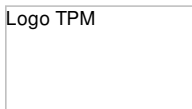
[TPM annonce ses orientations budgétaires pour 2020](#) [7]

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 a été présenté au Conseil métropolitain du mercredi 13 novembre, et approuvé à

[Une année d'actions durables décryptée](#) [8]

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Rapport "développement durable" de l'année

Logo TPM



Toulon Provence Méditerranée

Hôtel de la Métropole

107 Boulevard Henri Fabre - CS 30536

83041 TOULON Cedex 09

Tél. : +33 (0)4 94 93 83 00

E-mail : contact@metropoletpm.fr

Accueil du lundi au vendredi 8h - 18h

- [\ ACCUEIL](#)
- [\ MENTIONS LEGALES](#)
- [\ PLAN DU SITE](#)
- [\ CONTACT PRESSE](#)

- [\ MÉDIATHÈQUE](#)
- [\ PRESSE](#)
- [\ NOUS REJOINDRE](#)
- [\ LOGOS METROPOLE](#)

Suivez votre métropole :

--	--	--	--

URL source: <https://metropoletpm.fr/service/article/bornes-de-recharge-vehicules-electriques-hybrides-rechargeables>

Liens:

[1] <https://metropoletpm.fr/tpm/article/plan-de-deplacement-urbain-donne-sens-a-nos-deplacements>

[2] <https://symielecvar.fr/>

[3] <https://www.territoire-energie.com/article/symielecvar-presentation-reseau-de-bornes-de-recharge-mouvelec-var/>

[4] <https://metropoletpm.fr/actualites/picasso-a-l-honneur>

[5] <https://metropoletpm.fr/actualites/collecte-solidaire-de-jouets-decheteries-tpm>

[6] <https://metropoletpm.fr/actualites/navettes-gratuites-affretees-vos-spectacles>

[7] <https://metropoletpm.fr/actualites/tpm-annonce-orientations-budgetaires-2020>

[8] <https://metropoletpm.fr/actualites/une-annee-d-actions-durables-decryptee>